

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2017
Ordre du jour complémentaire

Compte rendu



1. Indemnités des élus : Modification indiciaire

Cette délibération est liée à la modification de l'indice terminal de référence,

L'indemnité de fonction des élus locaux est fixée par référence à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique. Au 1er janvier 2017, cet indice terminal est l'indice brut 1022 (au lieu de 1015 auparavant).

Pour les collectivités et établissements publics ayant voté des délibérations indemnitaires faisant référence expressément à l'IB 1015, une nouvelle délibération visant uniquement l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision est nécessaire.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité.

2. DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau dans le cadre de l'étude complémentaire que la ville va mener sur le profil de vulnérabilité des eaux de baignade.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité.



Le Maire,


Valéry BEURIOT